

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, avant que le projet de loi ne soit lu pour la troisième fois, je veux déclarer que je me suis opposé au principe du bill à chaque stade de son étude et que je m'oppose de toutes mes forces au plébiscite. Depuis dix ans, dans cette Chambre, j'ai réclamé presque seul parfois le réarmement immédiat, la coopération et la coordination avec la Grande-Bretagne parce que je prévoyais cette guerre. L'ennemi est, en ce moment, à nos portes sur le Pacifique. Comme l'a dit le premier ministre de Grande-Bretagne, nous avons perdu la maîtrise de la mer dans le Pacifique et le Gouvernement lui-même devrait diriger la guerre en ce pays. Je placerai le pays et non le parti au premier plan, quel que soit celui qui propose cette résolution. Je ne crois pas avoir voté à l'encontre de ce parti depuis que je suis membre de la Chambre des communes, depuis 1921. Mais, en ce moment, c'est une question de vie ou de mort pour l'Empire et, comme je me suis fait le champion du réarmement pendant dix ans, à une époque où il n'était ni de mode ni populaire de prendre une telle attitude, je ne puis voir comment je pourrais maintenant changer mon point de vue, faire volte-face et voter en faveur d'une mesure que je condamne, et qui ne nous vaudra pas la défaite d'Hitler.

Je ne suis pas de ceux qui ont détenu le pouvoir durant nombre d'années, ont adopté des mesures et des crédits pacifistes, appuyé les mouvements pacifistes, et qui, maintenant, jouent à l'ultra-patriote. Tout en ayant beaucoup de respect pour mon chef, qui a si bien rempli son rôle dans cette Chambre, tout en respectant ses vues, je ne puis approuver une mesure qui ruine notre effort de guerre et fait dépendre notre propre défense d'un vote qui ne peut qu'être nuisible à notre effort de guerre. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du renvoi à six mois, et non en raison de toute sympathie avec les idées de ceux qui ont proposé et appuyé l'amendement. J'ai démontré la semaine dernière que je ne partageais pas leurs vues. J'ai un devoir à accomplir et je m'en suis acquitté de mon mieux. Je ne suis pas un approbateur de carrière ou l'accommodant acolyte de qui que ce soit. J'ai d'ailleurs déjà exprimé, à diverses étapes du débat, mon opposition au projet de loi.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Monsieur l'Orateur, avant que la motion principale soit adoptée, j'ai quelques mots à dire au sujet du paragraphe 2 de l'article 4, qui se lit comme suit:

(2) Les personnes privées du droit de vote comme votants ordinaires au plébiscite sont les personnes privées du droit de vote selon les alinéas d) à k) inclusivement et l'alinéa m) du paragraphe deux de l'article quatorze de la Loi des élections fédérales, 1938...

[L'hon. M. Hanson.]

Pour que l'on comprenne bien de quoi il est question, je vais lire l'alinéa k) du paragraphe (2) de l'article 14 de la Loi des élections fédérales:

M. l'ORATEUR: Je n'entends pas ce que dit l'honorable député. Parle-t-il d'une partie particulière du bill?

M. FAIR: Une fois que j'aurai exposé ma thèse, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de proposer un amendement. L'alinéa k) est ainsi conçu:

k) Dans une province, toute personne qui est pensionnaire d'une institution entretenue par un gouvernement ou une municipalité pour loger et entretenir les indigents, si cette personne, en vertu de la loi de ladite province, est inhabile à voter à l'élection d'un député à l'assemblée législative de cette province, et n'a pas servi dans les forces militaires, navales ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intime conviction que cette disposition qui prive du droit de vote les pensionnaires d'un refuge d'indigents est injuste, inique et antidémocratique. On nous a répété, en diverses occasions, qu'après la guerre on établira un Ordre nouveau. Il me semble que nous n'avons pas besoin d'attendre que la guerre soit finie pour instaurer au moins une partie de cet ordre nouveau et j'estime que la suppression des dispositions de l'alinéa k), dont je viens de donner lecture, serait un des meilleurs moyens que puisse employer le premier ministre (M. Mackenzie King) pour prouver au pays sa confiance dans l'ordre nouveau qu'il préconise. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Camrose (M. Marshall):

Que ce bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture mais qu'il soit renvoyé pour étude au comité plénier avec instruction de se prévaloir du droit de le modifier comme suit: en retranchant les mots "selon les alinéas d) à k)", à la ligne 26 du paragraphe 2 de l'article 4, et en leur substituant les suivants: "selon les alinéas d) à j)".

J'ai remarqué, en une autre occasion, qu'un certain nombre de membres de cette Chambre ne savaient pas au juste s'ils devaient voter pour ou contre le plébiscite. Comme ils ont eu le temps de sonder leur conscience, ils ont maintenant l'occasion de nous faire part de leur nouvelle opinion. L'adoption unanime de cet amendement me serait agréable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi le point que l'honorable député tentait d'établir, mais j'ai cru qu'il faisait allusion aux pensionnaires des hospices qui auraient le droit de suffrage. Si j'ai bonne mémoire, le point a été soulevé et une décision a été prise. Vu ces circonstances, je suis porté à croire l'amendement